



**Organisation de Soutien pour le
Développement Rural à Madagascar**

Un programme de la FONDATION AGA KHAN

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

N°005/22/PT_MILCA

**Projet : Madagascar Innovation Leverage for Climate Adaptation -
MILCA**

Lancé le 06-AOUT- 2022

**TRAVAUX DE CONFECTION/MISE A DISPOSITION DE
FOYERS AMELIORES ANALAMANGA-ITASY-AMBILOBE**

*Adresse : Immeuble APPEL 2^{ème} Etage
porte droite Lot II L III ED – Ankoron-
drano Antananarivo 101, Madagascar
Mobile: + 261 032 05 823 01*

Veuillez lire attentivement lire les instructions du présent dossier d'appel d'offres

CALENDRIER

Date de lancement de l'Offre	06-août-2022
Demandes de renseignements/informations	Jusqu'au 30-août-2022
Date limite de la réception des offres/ouverture des offres	06-septembre-2022 à 11h30 minutes Ouverture offres à 12h30 minutes
Evaluation des offres et Attribution de l'Offre	Semaine du 05-septembre-2022
Date estimée de notification	Semaine du 12-septembre -2022



**Organisation de Soutien pour le
Développement Rural à Madagascar**

Un programme de la FONDATION AGA KHAN

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date : **06-août-2022**

Appel d'offres N° :005/22/Foyers amélioré_Milca

1. Dans le cadre de l'exécution du projet Madagascar Innovation Leverage for Climate Adaptation (MILCA) ; OSDRM a alloué un fond pour financer le coût des travaux «confection de foyers améliorés». Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché suivant.

2. OSDRM, invite, par le présent avis d'appel d'offres : les entités qui remplissent les conditions d'éligibilité requises dans le dossier d'appel d'offres, à présenter une offre sous pli cacheté pour la confection et mise à disposition de :

- Lot 1 : 410 foyers améliorés au charbon à Analamanga
- Lot 2 : 311 foyers améliorés au charbon à Itasy
- Lot 3 : 311 foyers améliorés au charbon à Ambilobe
- Lot 4 : 450 foyers améliorés au bois à Analamanga
- Lot 5 : 341 foyers améliorés au bois à Itasy
- Lot 6 : 341 foyers améliorés au bois à Ambilobe
- Lot 7 : 186 foyers améliorés au reste de bois ou balle de riz à Analamanga
- Lot 8 : 139 foyers améliorés au reste de bois ou balle de riz à Itasy
- Lot 9 : 139 foyers améliorés au reste de bois ou balle de riz à Ambilobe

3. Toutes les demandes d'éclaircissement doivent être envoyées à l'adresse email nandoo.rakoton-draibe@akdn.org en mettant en copie ambinina.vonona@akdn.org , au plus tard le **30-août-2022**.

4. Les offres devront être soumises sous pli fermé et scellé, portant uniquement les mentions suivantes « **TRAVAUX DE CONFECTION DE FOYERS AMELIORES - À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** », à l' Adresse : **Immeuble APPEL 2ème Etage porte droite Lot II L III ED – Ankondrano Antananarivo 101, Madagascar le 06-septembre-2022 à 11 heures 30 minutes**. La soumission par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres remises après ce délai seront automatiquement rejetées.

5. Les plis seront ouverts le même jour à **12h30mn**, à la même adresse en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à la séance d'ouverture.

6. Les offres devront être valides pour une période de **quatre vingt-dix (90) jours** suivant la date d'ouverture des plis.

1 Table des matières

CHAPITRE I. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	4
A. CONDITIONS	4
1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	4
2. DEFINITION DES TERMES.....	4
3. PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	6
4. MODALITES DE L'APPEL D'OFFRES ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE	6
5. ÉCLARCISSEMENTS ET MODIFICATIONS.....	7
7. ERREURS, OMISSIONS OU IMPRECISIONS DANS LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES	11
8. CAS DE REJET DES OFFRES	11
9. OUVERTURE DES OFFRES TECHNIQUES	11
10.EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES TECHNIQUES.....	12
11.OUVERTURE, EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES FINANCIÈRES	13
B. FORMULAIRES.....	16
FORMULAIRE 01 <i>FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</i>	16
FORMULAIRE 02 <i>DECLARATION DE GROUPEMENT</i>	17
FORMULAIRE 03 <i>DECLARATION D'ENGAGEMENT</i>	18
FORMULAIRE 04 <i>MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION</i>	19
FORMULAIRE 05 <i>LISTE DU MATERIEL ET DES OUTILLAGES MINIMAUX EXIGES POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX</i>	20
FORMULAIRE 06 <i>MODÈLE DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AF-FAIRES</i>	21
FORMULAIRE 07 <i>LISTE DES TRAVAUX DE REFERENCE</i>	22
C. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES.....	23
CHAPITRE II. CONDITIONS ET FORMULAIRES DU CONTRAT	24
A.DOCUMENTS DU CONTRAT	24
B.MODELE DE CONTRAT.....	25
<u>D. PLANS TECHNIQUES ET SCHEMAS</u>	
LOT 1-2-3 FOYER AMELIORE CHARBON.....	32
LOT 4-5-6 FOYER AMELIORE AU BOIS	33
LOT 1-2-3 FOYER AMELIORE AU RESTE DE BOIS OU BALLE DE RIZ.....	34

CHAPITRE I. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Ce chapitre fournit aux soumissionnaires les informations utiles pour préparer leurs soumissions. Il comporte aussi des renseignements sur la soumission, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres, et l'attribution des marchés.

A. CONDITIONS

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet la confection et mise à disposition de foyers améliorés répartis en neuf (09) lots ci-après :

- Lot 1 : 410 foyers améliorés au charbon à Analamanga
- Lot 2 : 311 foyers améliorés au charbon à Itasy
- Lot 3 : 311 foyers améliorés au charbon à Ambilobe
- Lot 4 : 450 foyers améliorés au bois à Analamanga
- Lot 5 : 341 foyers améliorés au bois à Itasy
- Lot 6 : 341 foyers améliorés au bois à Ambilobe
- Lot 7 : 186 foyers améliorés au reste de bois ou balle de riz à Analamanga
- Lot 8 : 139 foyers améliorés au reste de bois ou balle de riz à Itasy
- Lot 9 : 139 foyers améliorés au reste de bois ou balle de riz à Ambilobe

2. DEFINITION DES TERMES

Les précisions suivantes sont apportées aux termes rencontrés dans le présent dossier d'appel d'offres :

2.1 **Portée de l'Offre**

2.1.1 Le Commanditaire, défini au point 2.3, lance un appel d'offres pour les travaux indiqués dans l'« Objet de l'appel d'offres » ci-dessus.

2.1.2 Le soumissionnaire retenu devra avoir terminé les Travaux à la Date d'Achèvement spécifiée

2.2 **Origine des Fonds**

Le Promoteur du projet, OSDR(M), dans le cadre du projet Madagascar Innovation Leverage for Climate Adaptation (MILCA) a alloué un budget pour la construction de foyers améliorés.

2.3 **Le Commanditaire**

Le Commanditaire désigne **OSDRM**.

2.4 **Le Candidat ou le Soumissionnaire**

Le candidat ou le soumissionnaire désignent toute personne morale admise à présenter une offre, et qui présente une offre en vue de la conclusion du marché.

2.5 **L'Attributaire**

L'Attributaire désigne le Soumissionnaire en faveur duquel une décision d'attribuer le Marché a été prise par le Commanditaire sur proposition de la Commission d'Attribution des Marchés.

2.6 **Le Marché ou le Contrat**

Le Marché ou le Contrat désigne le document contractuel y compris ses éventuels avenants signés entre le Commanditaire et l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux indiqués dans le présent dossier d'appel d'offres.

2.7 Travaux

Les travaux sont définis dans les Spécifications Techniques.

2.8 Achèvement

L'Achèvement signifie l'exécution complète des Travaux par l'Attributaire

2.9 Fraude et corruption

Les Candidats et les titulaires du marché qui découle de cet Avis d'Appel d'Offres s'engagent expressément à faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, de diligence, de transparence et de confidentialité en répondant notamment avec exactitude et objectivité aux renseignements sollicités par le Commanditaire.

Tout Candidat s'engage expressément à renoncer à toute pratique de quelle que nature que ce soit de corruption passive ou de trafic d'influence ou de toute autre pratique assimilée à de la corruption et s'interdit en particulier d'octroyer un avantage quelconque, en espèce ou en nature, à un membre du personnel du Commanditaire ou de la Cellule Normes, en vue de l'obtention du Marché ou d'un avantage lors de son exécution.

Tout manquement entraînera une exclusion du Candidat de la participation aux marchés de l'OSDRM de cinq ans maximum et, si le marché lui a été attribué, la résiliation de celui-ci à ses torts et griefs.

2.10 Soumissionnaires admis à concourir

2.10.1 Les offres des soumissionnaires sont admises à la concurrence dans la mesure où:

- le soumissionnaire ne participe pas ou n'a pas participé en qualité de consultant à la préparation ou à l'exécution du projet; il en est de même pour toute entreprise ou personne ou toutes entreprises ou personnes associées au soumissionnaire dans le cadre d'un groupe ou d'une autre structure économique consolidée à caractère similaire.
- le soumissionnaire n'est pas exclu valablement de la participation à l'appel d'offres dans le pays de l'Acheteur par suite d'infractions antérieures aux dispositions anti-corruption et anti-fraude;
- le soumissionnaire ou un sous-traitant de celui-ci qui assumerait une partie considérable du marché ne constituent pas, dans le pays bénéficiaire, des fournisseurs économiquement liés à l'Acheteur et/ou des fournisseurs contrôlés par l'État sans autonomie juridique ou économique ;

2.10.2 Les entreprises publiques du pays sont admises à participer uniquement si elles peuvent établir :

- i. qu'elles jouissent de l'autonomie juridique et financière;
- ii. qu'elles sont gérées selon le droit commercial et ne sont pas des agences sous la tutelle ou l'autorité du Commanditaire.

2.11 Groupements

Plusieurs candidats peuvent se grouper pour présenter leur offre et exécuter le marché en commun, sous forme de groupement solidaire dans lequel chacun des candidats membres du groupement est engagé pour la totalité du marché. Chacun des membres du groupement est identifié dans le Marché, et l'un des Candidats membres du groupement doit y être désigné comme mandataire pour représenter l'ensemble des membres vis-à-vis du Commanditaire et coordonner les prestations des membres du groupement.

3. PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous fait partie du Dossier d'Appel d'Offres:

3.1. L'appel d'offres:

- Instructions aux soumissionnaires
- Formulaires de soumission

3.2. Le Marché :

- Le modèle du Contrat et ses annexes faisant partie intégrante du contrat
- Les Données et Spécifications Techniques pour chacun des lots comprenant :
 - Les données du marché
 - Les descriptifs techniques des travaux et la définition des prix y inclus le cadre du Bordereau de Devis Quantitatif et Estimatif des travaux.
 - La Nomenclature des plans.
 - Les obligations en termes de signalisation du chantier et de circulation

3.3. Les éventuels addendas notifiés, avant la date limite, aux soumissionnaires qui ont obtenu le dossier d'Appel d'Offres directement auprès du Commanditaire.

4. MODALITES DE L'APPEL D'OFFRES ET CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Le présent Appel d'Offres est ouvert à tous les soumissionnaires pouvant justifier de leur existence légale et leur régularité vis-à-vis de l'Administration et pouvant démontrer qu'il a en outre les capacités technique et financière nécessaires, ainsi que l'expérience requise, pour exécuter le Marché si son offre est acceptée. À cette fin, chaque Soumissionnaire complète et fournit les formulaires et attestations ci-dessous.

4.1 Documents Administratifs :

En cas de groupement, l'ensemble des documents administratifs doit être fourni pour chacun des membres du groupement.

4.1.1 L'absence de tout ou partie des pièces administratives suivantes n'entraînera pas de rejet de la proposition au moment de l'évaluation. Toutefois celles-ci doivent être exigées avant l'attribution du marché :

- Présentation de l'entreprise, ou de chaque entreprise en cas de groupement (cf. formulaire n°01)
- S'il y a groupement, la Déclaration de groupement (cf. formulaire n°02)
- Pouvoir signataire
- Copie certifiée de l'extrait de registre de commerce ;
- Copie certifiée de la carte professionnelle valable pour l'année en cours ;
- Copie certifiée de la carte fiscale ;
- Copie certifiée de la carte statistique ;
- Etat 211 bis daté de moins de 3 mois ;
- Attestation de non faillite datant de moins de trois mois à compter du jour de la remise des offres.
- Déclaration d'indépendance vis-à-vis du Commanditaire (concernant les relations professionnelles, des affiliations, et des liens de parenté entre les dirigeants, voir Paragraphe 2.9, ci-dessus) ;
- Déclaration d'assurances couvrant les risques résultant du fonctionnement

du chantier et de la construction de l'ouvrage, y compris les événements climatiques – présentation du projet de contrat d'assurance ou des garanties engagées (l'assurance tous risques pour le projet et l'équipement, "contractor's all risks insurance")

4.1.2 L'absence des documents suivants pourra entraîner le rejet de la proposition au moment de l'évaluation :

- Déclaration d'Engagement (cf. formulaire n°03), en cas de groupement, signée soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter l'ensemble des entreprises du groupement au stade de la passation du marché.

4.2 Offre technique :

L'absence des éléments/documents/déclarations suivant(e)s entraînera le rejet de la proposition au moment de l'évaluation :

- Echantillon de l'article sur le(s) lot(s) soumissionné(s), portant identification du soumissionnaire
- Liste et fonction du personnel spécialisé affecté à l'exécution du contrat munie des pièces justificatives (diplôme, certificat, attestation de travail) (cf. formulaire n°06)
- Liste des matériels et outillages avec pièces justificatives (propriété ou location) (cf. formulaire n°07)
- Planning d'exécution des travaux assorti du planning d'approvisionnement (cf. formulaire n°10)
- Déclaration du chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux identiques de la part du soumissionnaire au cours des TROIS (03) dernières années : 2019-2020-2021 (cf. formulaire n°08)
- Une liste des marchés similaires (cf. formulaire n°09) réalisés et terminés durant les trois dernières années (2019-2020-2021) par le soumissionnaire en tant qu'entreprise individuelle ou en tant qu'entreprise principale dans un groupement.

Ces marchés doivent être fournis avec leur montant et le nom du Client (joindre pour chaque marché la première page et la page de signature du contrat, ainsi que le PV de réception provisoire ou définitive). Les soumissionnaires doivent avoir réalisé et terminé au moins deux (02) travaux de complexité au moins équivalente durant les trois dernières années.

4.3 Offre financière

- Lettre de soumission (cf. formulaire n°04)

5. ÉCLARCISSMENTS ET MODIFICATIONS

5.1 Eclaircissements apportés au Dossier d'appel d'offres :

Un soumissionnaire désirant des éclaircissements sur les documents devra contacter le Commanditaire par écrit, à l'adresse nandoo.rakotondraibe@akdn.org en mettant en copie ambinina.vonona@akdn.org au plus tard le mercredi 30-août-2022.

**Adresse : Immeuble APPEL 2^{ème} Etage porte droite Lot II L III
ED – Ankondrano Antananarivo 101, Madagascar**

5.2 Modifications ou amendements apportés au Dossier d'appel d'offres :

Selon les cas, le Commanditaire peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'appel d'offres en publiant un amendement. Tout amendement

publié. Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Afin de laisser aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte le ou les amendements dans la préparation de leurs offres, le Commanditaire peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres.

6. PRÉPARATION, PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

6.1 Frais

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. Le Commanditaire n'est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

6.2 Contenu des offres

Le dossier complet de l'offre (l'original et chacune de ses copies) à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

- 6.2.1 Partie 1 : les « Documents Administratifs » cités dans l'article 4.1
- 6.2.2 Partie 2 : l'offre technique comprenant les documents et éléments cités dans l'article 4.2. Dans cette partie aucune information financière ne doit être mentionnée
- 6.2.3 Partie 3 : l'offre financière comprenant les documents cités dans l'article 4.3.

Tous ces documents doivent être paraphés, paginés et ordonnés dans l'ordre de citation de la section 4.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités.

Aucune rature ne sera tolérée sur les documents d'offre. Toute correction apportée aux prix ou à toute autre donnée sera réécrite en français à l'encre ou au stylo à bille et dûment paraphée. Les documents requérant une signature seront signés à la main, à l'encre, ou au stylo à bille.

6.3 Délai d'engagement des soumissionnaires

Les offres resteront valables et irrévocables pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Une offre valable pour un délai plus court sera considérée comme non conforme et rejetée.

Dans ce délai de 90 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés dans les offres des soumissionnaires ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de **90 jours**.

Exceptionnellement, avant l'expiration du délai d'engagement, le Commanditaire peut demander aux Soumissionnaires de proroger le délai de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit. Le cas échéant, la validité de la garantie de soumission sera prolongée pour une durée correspondante. Un Soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Un Soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demandé de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

6.4 Variantes

Le soumissionnaire n'est pas autorisé à proposer des variantes techniques aux concepts décrits dans les Spécifications Techniques.

6.5 Révision des prix

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision pendant toute la durée d'exécution du marché.

6.6 Monnaie :

Les offres seront exprimées en ARIARY, qui sera également la monnaie de paiement.

6.7 Langue :

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et le Commanditaire seront rédigés en langue française. Les documents complémentaires fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue que la langue de la soumission, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents pour la compréhension de l'offre, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

6.8 Format et Remise des offres

6.8.1 Adresse, date et heure de la remise :

Les soumissionnaires intéressés à concourir doivent faire parvenir leur offre sous pli fermé au plus tard le **06-septembre-2022 à 11h30mn** à l'adresse suivante :

**Adresse : Immeuble APPEL 2^{ème} Etage porte droite Lot II
L III ED – Ankorondrano Antananarivo 101, Madagascar**

L'ouverture se fera à **12H30mn** le même jour, dans la salle de réunion d'OSDRM.

Toute offre reçue par le Commanditaire après la date et l'heure limites de remise des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

6.8.2 La soumission d'offres par voie électronique n'est pas autorisée.

6.8.3 Format pour présentation des offres :

Un soumissionnaire peut soumissionner pour un seul ou plusieurs lots

Un dossier complet d'offre (soit l'original et chaque copie) est constitué de trois parties :

Partie 1. Documents administratifs

Partie 2. L'offre technique (dans cette partie, aucune information financière ne doit être mentionnée)

Partie 3. L'offre financière.

Enveloppes intérieures :

Chacune de ces trois parties doit être préparée en TROIS (03) exemplaires ***paginés*** dont un (01) marqué visiblement « Original » et les deux (02) autres marqués visiblement « Copie ».

Afin que l'évaluation des parties administrative et technique soit effectuée sans connaissance des prix proposés :

- Le soumissionnaire cachettera les parties 1 et 2 (les originaux et leurs

- copies) dans une enveloppe à part et scellée, portant la mention «Dossier administratif et technique ».
- Et il cachettera la partie 3 (l'original et ses copies) dans une enveloppe séparée et scellée, portant la mention « Offre financière ».

En plus des identifications exigées ci-dessus, les deux enveloppes intérieures porteront chacune :

- a) le nom et l'adresse du soumissionnaire, de façon à permettre de renvoyer l'offre cachetée si elle a été déclarée hors délai, conformément à l'article 7.8.1, ou de renvoyer l'offre financière cachetée, si les parties 1 et 2 de son offre n'ont pas été jugées conformes.
- b) Le nom du Commanditaire, et son adresse mentionnée ci-dessus
- c) L'identification de l'appel d'offre indiquée sur la page de garde des présentes instructions aux soumissionnaires ainsi que le nom du marché :

« TRAVAUX DE CONFECTION/MISE A DISPOSITION DE FOYERS AMELIORES POUR ANALAMANGA, ITASY, AMBILOBE - À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

Enveloppe extérieure :

Les deux enveloppes intérieures dûment cachetées et portant les mentions ci-dessus seront placées dans une enveloppe extérieure, elle-même cachetée à la cire.

Cette enveloppe extérieure portera uniquement les mentions suivantes :

Le nom du Commanditaire, et son adresse mentionnée ci-dessus

L'identification de l'appel d'offres indiqué sur la page de garde des présentes instructions aux soumissionnaires ainsi que le nom du marché :

«TRAVAUX DE CONFECTION/MISE A DISPOSITION DE FOYERS AMELIORES POUR ANALAMANGA, ITASY, AMBILOBE»

Avec la mention « **À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** »

Si les enveloppes intérieures et extérieures ne sont pas cachetées et marquées comme stipulé ci-dessus, le Commanditaire ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou si elle est ouverte prématurément.

Enfin, certains documents ou renseignements demandés au titre de la soumission seront rendus contractuels lors de la passation du contrat. Leur établissement doit être soigné.

6.9 Retrait, substitution et modification des offres :

Par voie de notification écrite, dûment signée par un représentant habilité, assortie d'une copie de cette habilitation, un Soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir remise. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Toutes les notifications devront être préparées et délivrées en application de l'article 11.2 « Ordre d'ouverture» ci-dessous. Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « Retrait », « Offre de Remplacement » ou « Modification » ; et doivent être reçues par le Commanditaire avant la date et l'heure limites de remise des offres conformément à l'Article 7.8.1

«Adresse, date et heure de la remise».

Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée ou complétée entre la date et l'heure limites de dépôt des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire dans le dossier d'Appel d'Offres (cf. Article 7.3 « Délai d'engagement des soumissionnaires »), ou d'expiration de toute période de prorogation.

7. ERREURS, OMISSIONS OU IMPRECISIONS DANS LES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Les soumissionnaires devront apporter le plus grand soin à l'examen des pièces du Dossier d'Appel d'Offres. Ils ne pourront en aucun cas se prévaloir d'erreurs, d'omissions ou d'imprécisions qu'ils auraient commises dans leur soumission.

8. CAS DE REJET DES OFFRES

Les offres pourront être rejetées entre autres pour les causes suivantes :

8.1 Offres non recevables :

- offre non accompagnée par les échantillons
- offre de soumissionnaires non éligibles selon l'article 2.9 « Soumissionnaires admis à concourir »
- offre non présentée d'après les spécifications techniques et/ou proposition de variantes;
- offre ou autre pièce importante non signée ;
- si le soumissionnaire remet sous le même nom ou des noms différents plusieurs offres;
- si la soumission est déposée après la date et l'heure indiquées à l'article 7.8.1 «Adresse, date et heure de la remise» ;
- toutes les offres peuvent être rejetées s'il existe une preuve de collusion entre une partie ou l'ensemble des soumissionnaires.

8.2 Offres non éligibles :

- si le soumissionnaire impose certaines conditions de base ou des réserves notables, en particulier un délai supérieur au délai maximum indiqué dans l'article 9.1 ci-dessous;
- si les moyens humains et/ou matériels proposés sont inférieurs à ceux requis dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

9. OUVERTURE DES OFFRES TECHNIQUES

9.1 L'ouverture **des offres techniques** sera effectuée à l'heure et au lieu spécifiés dans le dossier d'Appel d'Offres par la Commission d'ouverture composée : de responsables de l'OSDRM ; elle se fera en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Il sera demandé aux représentants des Candidats présents de signer une feuille de présence.

9.2 **Ordre d'ouverture :**

Aucun retrait d'offre, remplacement ni aucune modification d'offre ne seront admis si la notification correspondante du retrait, du remplacement ou de la modification ne contient pas une *habilitation valide du signataire* de ladite notification et si cette notification n'est pas lue à haute voix.

Dans un premier temps les enveloppes marquées « RETRAIT » seront ouvertes et la décision de retrait annoncée à haute voix. L'enveloppe contenant l'offre faisant l'objet du retrait sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

Ensuite, les enveloppes marquées « OFFRE DE REMPLACEMENT » seront ouvertes et annoncées à haute voix et l'enveloppe contenant l'offre faisant l'objet d'un remplacement sera renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

Les enveloppes marquées « MODIFICATION » seront ensuite ouvertes et leur contenu lu à haute voix avec l'offre correspondante.

Toutes les autres enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du Soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que la mention éventuelle d'une modification, y compris toutes variantes éventuelles, l'existence ou l'absence d'une garantie de soumission et tout autre détail que l'Acheteur peut juger utile de mentionner. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, excepté les offres déclarées hors délai (selon l'article 7.8.1).

Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront considérées pour l'évaluation.

9.3 Procès-verbal d'ouverture :

Le Commanditaire établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis, qui comportera au minimum : le nom du Soumissionnaire et le cas échéant, indication des retraits, remplacement ou modification de l'offre, par lot le cas échéant, y compris toutes variantes proposées, et toutes autres remarques annoncées à haute voix. Le PV d'ouverture sera signé par chacun des membres de la commission d'ouverture présente lors de l'ouverture des plis.

10. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES TECHNIQUES

10.1 L'évaluation des offres sera effectuée par une Commission d'Évaluation techniques des offres composée de responsables de l'OSDRM.

10.2 Aucune information relative à l'évaluation des offres et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure avant la notification de l'attribution du Marché aux Soumissionnaires. Si un Soumissionnaire souhaite entrer en contact avec le Commanditaire pour des motifs ayant trait à la procédure d'appel d'offres, il devra le faire par écrit aux adresses de contact indiquées dans le Dossier d'Appel d'Offres. Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer le Commanditaire lors de l'évaluation des offres ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

10.3 En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du Dossier d'Appel d'Offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

10.4 Contrôle de conformité (Oui/Non + éventuelles observations)

La commission d'attribution des Marchés vérifiera la conformité de l'offre par rapport à :

- L'exhaustivité des documents de l'offre (par rapport aux documents requis dans le Dossier d'Appel d'Offres - cf. article 4.1 : « Documents administratifs »);
- La conformité des documents de l'offre par rapport aux formulaires, aux signatures exigées;
- Admissibilité du soumissionnaire à concourir et son indépendance vis à vis du Commanditaire (cf. articles 2.9 « Soumissionnaires admis à concourir » et 10.1 « Offres non recevables »)

Note : En cas de « non » à l'un de ces critères, l'entreprise n'est pas éligible pour le contrôle suivant.

10.5 Contrôle de l'éligibilité, et évaluation de la capacité du soumissionnaire
par rapport au minimum requis (Oui/Non + éventuelles observations) :

- Capacité technique de l'entreprise : minimum de personnel spécialisé et matériels et outillages requis, liste des marchés de complexité et valeur similaires (au moins deux) durant les trois (03) dernières années;
- Capacité financière de l'entreprise : Chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années (au moins équivalent aux valeurs indiquées pour chaque lot dans l'article 4.2), accès et facilité de crédit ;

Note : En cas de « non » à l'un de ces critères, l'entreprise n'est pas éligible pour l'étape suivante de l'évaluation.

10.6 Évaluation technique :

Les offres ainsi déclarées conformes et éligibles au terme des vérifications précédentes seront évaluées de la façon suivante:

10.6.1 Critères pour les offres techniques : voir le Chapitre I, C. 1, du présent dossier d'Appel d'offres comportant une pondération définie pour l'évaluation

10.6.2 Les offres techniques sont notées sur 70. Qualité minimale des offres techniques prises en compte pour procéder à l'ouverture des offres financières : 49 points sur 70 (correspondant à 70%); les offres financières des Soumissionnaires dont la note technique est ne sont pas prises en compte.

11. OUVERTURE, EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES FINANCIÈRES

11.1 L'ouverture des offres financières sera effectuée par la Commission d'ouverture composée : de responsables d'OSDRM. elle se fera en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister. Il sera demandé aux représentants des soumissionnaires présents de signer une feuille de présence.

11.2 Toutes les enveloppes seront ouvertes l'une après l'autre et le nom du Soumissionnaire annoncé à haute voix, ainsi que le prix de l'offre, y compris tout rabais, et tout autre détail que l'Acheteur peut juger utile de mentionner. Seuls les rabais et variantes de l'offre annoncés à haute voix lors de l'ouverture des plis seront soumis à évaluation. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis.

11.3 Seules les offres qui ont été ouvertes et annoncées à haute voix lors de l'ouverture des plis seront considérées pour l'évaluation.

11.4 La commission d'ouverture établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres financières, qui comportera au minimum : le nom du Soumissionnaire et le prix de l'offre, par lot le cas échéant, y compris tous rabais et toutes variantes proposés, et toutes autres remarques annoncées à haute voix. Le PV d'ouverture sera signé par chacun des membres de la commission d'ouverture présent

11.5 Pour chaque offre financière ouverte, une commission d'évaluation des offres et d'attribution du marché composée de responsables de l'OSDRM, procédera à la vérification : de l'exhaustivité de l'offre, de la pertinence et clarté de la présentation arithmétique ainsi que de la cohérence des sous-détails de prix.

11.6 Dans le cas où des erreurs matérielles seraient constatées dans les calculs, celles-ci seront corrigées sur la base des prix unitaires exprimés en toutes

lettres et des quantités inscrites dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les corrections effectuées seront portées à la connaissance du Soumissionnaire par le Commanditaire.

Après accord écrit du Soumissionnaire, les montants corrigés engageront celui-ci. S'il n'accepte pas les corrections d'erreurs, son offre sera écartée et sa garantie de soumission pourra être saisie.

- 11.7** La commission déterminera le montant de l'offre pour chaque soumissionnaire après les éventuelles corrections arithmétiques résultant de ces vérifications et les ajustements imputables aux éventuels rabais offerts.
- 11.8** La Commission **ne prendra pas** en compte la TVA applicable aux travaux, ainsi que les droits et taxes, qui sont dus en douane sur les fournitures et autres intrants importés et directement vendus par le Soumissionnaire en cas d'attribution du marché à ce Soumissionnaire. L'offre financière est notée sur 30 points. L'offre la moins élevée (après corrections éventuelles des erreurs arithmétiques) recevra le nombre de points maximum (30), et les autres propositions (après corrections éventuelles des erreurs arithmétiques), recevront des scores financiers inversement proportionnels à leur coût. Voir le Chapitre I, C. 2, du présent dossier d'Appel d'offres.
- 11.9** Le contrat sera attribué au soumissionnaire qui aura la note combinée (technique + financière) la plus élevée.

Notes :

- *Si le prix de l'offre paraît exceptionnellement bas par rapport aux services à effectuer, le soumissionnaire est invité, par écrit, à fournir un état détaillé du calcul de ses prix. Si, après examen des éléments fournis par le soumissionnaire, des doutes matériels persistent sur les possibilités d'accomplissement des travaux demandés au prix proposé dans l'offre, et si cela laisse craindre un risque majeur d'exécution du marché, l'offre est exclue.*
- *Les négociations contractuelles servent uniquement à l'éclaircissement de situations peu claires*

11.10 Demandes d'éclaircissements sur les offres :

Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification de la qualification des soumissionnaires, le Commanditaire a toute latitude pour demander à un Soumissionnaire des éclaircissements permettant une meilleure description et une meilleure compréhension de son offre. Aucun éclaircissement apporté par un Soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande du Commanditaire ne sera pris en compte.

La demande d'éclaircissement du Commanditaire, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit. Aucune modification de prix, ni aucun changement substantiel de l'offre (y compris un changement dans le Montant de son Offre fait à l'initiative du Soumissionnaire) ne seront demandés, offerts ou autorisés, si ce n'est pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par le Commanditaire lors de l'évaluation des offres financières.

L'offre d'un soumissionnaire qui ne fournit pas les éclaircissements sur son Offre avant la date et l'heure spécifiée par le Commanditaire dans sa demande d'éclaircissement sera susceptible d'être rejetée.

11.11 Adjudication et notification

Le soumissionnaire qui présentera l'offre la plus avantageuse et qui aura

satisfait à toutes les conditions d'éligibilité indiquées dans le présent dossier d'Appel d'Offres sera désigné adjudicataire du contrat. Une lettre de notification lui sera adressée par OSD(M). Suite à la conclusion du contrat, les autres soumissionnaires seront informés de la décision prise par le Commanditaire par courrier. Cette décision est sans appel.

Au moment de l'attribution du marché, le Commanditaire se réserve le droit de vérifier que les renseignements fournis par le Soumissionnaire sont toujours valables, en particulier que celui-ci dispose toujours des capacités nécessaires pour exécuter le marché de façon satisfaisante. Si ce n'est pas le cas, l'attribution du marché pourra lui être refusée et le Commanditaire pourra passer à l'offre classée en position suivante et ainsi de suite jusqu'à satisfaction de cette condition.

Notes :

Le Commanditaire se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution du marché, sans, de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des candidats affectés, ni être tenu d'informer le ou les candidats affectés des raisons de sa décision.

B. FORMULAIRES

Formulaire 01.

FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Qualification du Soumissionnaire

1. Pour les soumissionnaires individuels ou les membres individuels de groupements d'entreprises

1.1 Constitution ou statut juridique du soumissionnaire

[Joindre une copie] Lieu d'enregistrement : _____

Principal lieu d'activités : _____

Procuration du signataire de la soumission [Pièce jointe]

1.2 Volume annuel total des travaux de construction réalisés sur cinq ans, en Ariary (Ar) ou en monnaie librement convertible:

2019 : _____

2020 : _____

2021 : _____

(Pièce jointe : État 211 bis)

Formulaire 02.

DECLARATION DE GROUPEMENT

(Non-Applicable si il n'y a pas de groupement)

Par la présente :

Les Entreprises :

- représentée par **Monsieur**
....., **Gérant** ;
&
- représentée par Mon-
sieur
....., **Gérant** ;

Déclarent :

- S'être constituées en Groupement afin de répondre à l'appel d'offres N°.....– Intitulé
..... N°..... ;
- Nommer l'Entreprise..... Chef de file du Groupement ;
- Désigner **Monsieur** comme mandataire et signataire pour représenter le Groupement auprès du Client et signer à son nom tous les documents y afférents ;
- **Monsieur**.....délègue à : **Mon-**
sieur
..... tous pouvoirs à l'effet de signer
au nom del'Entre-
prise..... l'offre relative au Lot N°.... à remettre par le Groupe-
ment
- Chacune des deux Entreprises se déclare solidairement responsable de l'exécution des prestations des travaux du Lot N°.....
- Une copie de l'Accord de Groupement d'Entreprises conclu par les partenaires sera déposée au cas où le Contrat lui était attribué.

Fait à, le.....

Pour , 	Pour ,
---------------------------------------	---------------------------------------

Formulaire 03.

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. De plus, nous déclarons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts au sens défini dans les Règles¹ correspondantes.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance du respect des normes environnementales et sociales lors de la réalisation du Projet. Nous nous engageons à respecter les normes du droit du travail applicable et les normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que les normes nationales et internationales applicables en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité au travail.

Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois de Madagascar

Nous déclarons que nous ne figurons/ qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'UE, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons/ chaque membre du groupement le signalera sans délai au Commettant et à l'OSDRM si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions ayant force de loi pour le Commettant et/ou l'OSDRM, le Commettant aura le droit d'exclure notre entreprise/ le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....
(Lieu) (Date)

.....
(Soumissionnaire)

¹ voir: « Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires » et/ou « Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires »

Formulaire 04.

MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

1. Je, soussigné
(nom, prénom, fonction) représentant
..... (nom et adresse de l'entrepris/Groupement)
inscrit au registre du commerce (ou des métiers) de
Titulaire de la patente de
Catégorie suivant récépissé n° En date du
après avoir pris connaissance de toutes les pièces constitutives du Dossier d'Appel d'Offres
lancé le

.....

,
OSDRM

par

.....
pour le compte du Commanditaire, me sou mets et m'engage à exécuter, dans les conditions
d'Appel d'Offres et du Contrat, y compris tous les documents, les plans et dessins, les Pres-
criptions Techniques qui figurent audit dossier et les addenda, les prestations concernant
l'exécution de travaux..... **LOT N°.....** aux prix indiqués dans le
Bordereau de Prix Unitaires - Devis Quantitatif et Estimatif joint à la présente soumission
pour un montant total HTVA estimé à :

.....

..... (somme en Ariary).

..... (somme en chiffres), ces prix unitaires étant fermes et non révisables.

2. Dans le cas où notre offre a été acceptée, je m'engage à commencer les travaux au
lendemain dela date de la notification à notre entreprise de l'ordre de service prescrivant le
commencement des travaux et d'achever la totalité des travaux objets du présent appel
d'offres dans un délai de _____ jours calculés à partir du dernier jour de la période au
cours de laquelle les travaux doivent commencer.

3. Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la
moins- disante, nil'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature sur la présente offre.

Fait à	Date:	 Signature du Soumission- naire
-----------------	----------------	---

Formulaire 05.

LISTE DU MATERIEL ET DES OUTILLAGES MINIMAUX EXIGES POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX

Le soumissionnaire donnera la liste du matériel et de l'outillage qu'il mettra en place pour l'exécution des travaux qui font l'objet de ce Dossier d'Appel d'Offres en conformité avec son planning d'exécution proposé sur la page suivante. Ce formulaire constitue un modèle. Le soumissionnaire peut donner des renseignements complémentaires sur des feuilles annexées afin de décrire complètement son matériel et son outillage.

No. Ou nom d'identification	Type/description	Dimensions/Capacité	Age et état	Appartenant en propre	En location

Date:

.....
(Signature et fonction)

Formulaire 06.

MODÈLE DE PRÉSENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

[Chaque Candidat et en cas de groupement chaque membre du Groupement d'entreprises doit compléter le formulaire ci-dessous]

Nom ou raison social du candidat : _____

Date : _____

Nom ou raison sociale des membres du Groupement d'entreprises : _____

No. d'appel d'offres et titre : _____

Page [numéro de la page] de [nombre total de pages]
pages

5.8.3.5 Chiffre d'affaires hors taxes (général)

	Exercice du _____ au _____ —	Exercice du _____ au _____ —	Exercice du _____ au _____ —
Période			
Montant CA en Ariary			

Formulaire 07.

LISTE DES TRAVAUX DE REFERENCE

Réalisations en tant qu'entrepreneur principal dans le cadre de travaux de type et de complexité similaire au cours des trois (03) dernières années.

Nom du projet et pays	Nom du client	Type de travaux et année d'achèvement	Valeur du marché (Ariary)

C. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

1. Les critères suivants sont pris pour base de l'évaluation des offres techniques, pour chacun des lots :

<u>A- Qualité de l'échantillon proposé</u>	<u>25</u>
Conformité par rapport aux spécifications	10
Qualité de l'argile (solidité – texture)	5
Solidité des soudures	5
Compacité de l'article	5
<u>B- Qualité de l'équipement de production proposé</u>	<u>25</u>
Disponibilité four	10
Disponibilité unité de soudure adéquate	10
Disponibilité autres équipements dédiés	5
<u>C- Délais de livraison</u>	<u>20</u>
Capacité de production/jour par type de foyer	20
<u>TOTAL A + B + C</u>	<u>70</u>

Notes sur les critères A et C :

Critère A :

Chaque échantillon proposé sera évalué selon les critères mentionnés

Critère C: Le soumissionnaire proposant le maximum de capacités/jour recevra la note maximale

Évaluation de la proposition financière des soumissionnaires ayant reçu la note minimum de 40points sur 60 lors de l'évaluation technique (critère D)

<u>D. Offre financière</u>	<u>30</u>
Offre la moins disante par unité	
<u>TOTAL ÉVALUATION FINANCIÈRE</u>	<u>30</u>

Note sur la notation du critère D:

Le soumissionnaire proposant l'offre la moins élevée recevra une note 30/30 points pour le critère

2. Classement des offres

La proposition de classement de la Commission d'Attribution des marchés se fera par ordre décroissant

Le choix du titulaire sera orienté sur l'offre obtenant la note la plus élevée.

CHAPITRE II. CONDITIONS ET FORMULAIRES DU CONTRAT

A. DOCUMENTS DU CONTRAT

1. Pièces constituant le contrat

L'ensemble des documents énumérés ci-dessous fait partie du Contrat :

- 1.1. Le Contrat proprement dit, et ses annexes
- 1.2. L'offre, y compris le bordereau des prix unitaires et devis quantitatif et estimatif, ainsi que le délai d'exécution présentée par le soumissionnaire
- 1.3. Les Prescriptions Techniques, y compris les plans et les dessins.
- 1.4. Les additifs éventuels notifiés à l'adjudicataire.
- 1.5. La garantie de remboursement d'acompte
- 1.6. La garantie de bonne exécution
- 1.7. Les documents d'assurance du chantier

2. Signature du contrat

Dans un délai de quatre jours calendaires après réception de l'avis d'acceptation du Commanditaire, le soumissionnaire choisi signera l'accord contractuel dans les formes prévues dans ce dossier.

B. MODELE DE CONTRAT



**Organisation de Soutien pour le
Développement Rural à Madagascar**

Un programme de la FONDATION AGA KHAN

ORIGINAL /4

CONTRAT DE TRAVAUX N° /

FINANCEMENT :

MONTANT HT:

MONTANT TVA :

MONTANT DES AUTRES DROITS, TAXES, REDEVANCES:

MONTANT TTC :

ENTREPRENEUR:

.....
.....

Date de notification :

Date de signature :

Date de commencement :

Délai d'exécution :

Entre les soussignés,

OSDRM, représenté par son Chief Executive Officer, Gregoire IMBERTY, ayant son siège social à Adresse : Immeuble APPEL 2ème Etage porte droite Lot II L III ED – Ankondrano Antananarivo 101, Madagascar, désigné ci-après Commanditaire, d'une part,

et l'Entreprise ayant son
siège social à et ayant
élu officiellement domicile à,
représentée par(nom et fonction).....
désignée ci-après
l'Entrepreneur,

d'autre part,

il est arrêté et convenu que :

les travaux qui font objet du présent Contrat seront réalisés par l'Entrepreneur selon les conditions, les spécifications et les prix détaillés dans les documents contractuels: le présent Contrat et ses annexes, dont l'offre de l'Entrepreneur y compris le bordereau des prix unitaires et devis quantitatif et estimatif, ainsi que le délai d'exécution présentés par l'Entrepreneur, le Bordereau des Prix Unitaires et Devis Quantitatif et Estimatif, et les addenda.

Fait à Antananarivo, le En QUATRE (04) exemplaires

Le Commanditaire	L'Entrepreneur
Organisation de Soutien pour le Développement Rural à Madagascar (OSDRM)	Nom:
Représenté par Fonction: CEO AKF Madagascar	Fonction:
Signature:	Signature:
Date:	Date:
Organisation de Soutien pour le Développement Rural à Madagascar (OSDRM)	Nom, fonction et signature du représentant de l'Entreprise

C. MODALITES D'EXECUTION DU CONTRAT

1. Début des travaux

Les travaux devront démarrer immédiatement après la date de notification à l'adjudicataire de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux.

2. Délai d'exécution

Le délai d'exécution, incluant la mise à disposition des foyers est fixé à _ _ _ _ jours

3. Pénalité pour retard d'exécution

Toute modification du délai d'exécution à la suite d'une demande motivée de l'une ou l'autre des deux parties sera arrêtée d'un commun accord par écrit.

Si, pour des raisons qui lui sont imputables, l'Entrepreneur n'accomplit pas dans le délai prescrit les travaux objets du présent Contrat, il sera fait application de pénalités qui prendront effet sans mise en demeure préalable.

En cas de force majeure (voir ci-dessous), l'Entrepreneur doit déposer une requête motivée de prolongation de délai. Le Commanditaire lui notifie un nouveau délai. Passé ce nouveau délai, les pénalités pour retard qui en découlent s'appliqueront dans leur intégralité sans qu'il y ait mise en demeure préalable ni possibilité de remise.

Le montant des pénalités est fixé à un millième (1/1000) du montant total TTC du marché, par jour calendaire de retard, jusqu'à un montant maximum de CINQ POUR CENT (5%) du prix du marché. Il sera retenu, le cas échéant, sur les sommes dues à l'Entrepreneur et viendra en déduction des décomptes de travaux. Au-delà de 50 jours de retard, le marché peut être résilié par le Commanditaire et les garanties saisies.

4. Cas de force majeure

L'entrepreneur ne sera pas exposé à la saisie de sa garantie de bonne exécution, à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du Marché est dû à un cas de force majeure.

Aux fins du présent article, l'expression « force majeure » désigne un événement extraordinaire échappant au contrôle des deux parties et empêchant l'un des deux parties d'accomplir ses obligations contractées en vertu du présent Contrat, qui n'est pas imputable à la faute, ou à la négligence d'aucune des parties contractantes, et qui a un caractère imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative : les catastrophes naturelles, la guerre ou les perturbations de l'ordre public.

Si l'Entrepreneur invoque le cas de force majeure pour conditions météorologiques exceptionnelles, sa demande ne sera examinée que dans l'un des cas suivants :

- VENTS : Si les vents enregistrés dépassent cent vingt (120) Km/h, la période d'application ne portera que sur les journées où aurait été observé le vent dépassant cette vitesse au moins une fois dans la journée.

- **PLUIES** : Si, durant la période de trente (30) jours consécutifs, le nombre de jours de pluies supérieures à dix (10) millimètres a dépassé dix (10), la valeur moyenne correspondant à ces jours de pluies supérieures à vingt (20) millimètres.

Pour les vents et les pluies, les valeurs considérées sont celles de la station météorologique d'Ampasampito-Antananarivo.

Lorsqu'un cas de force majeure est reconnu selon les conditions ci-dessus, l'entrepreneur pourra négocier un délai de remise en état avant l'arrêt de chantier sous réserve de l'approbation du Commanditaire. Le Commanditaire se garde le droit de refuser toute prolongation suivant les dégâts. Aucune compensation financière ne sera versée à l'entrepreneur pour ces travaux.

5. Conditions d'emploi de la main-d'œuvre locale

- 5.1. L'Entrepreneur est soumis à la réglementation du travail et à la législation sociale en vigueur dans le pays. Il se conformera notamment aux points suivants : horaires et conditions de travail, salaires et charges sociales, règlements sanitaires, mesures de sécurité et hygiène.
- 5.2. Le Commanditaire fait obligation à l'Entrepreneur :
 - de recruter et de payer la main-d'œuvre locale disponible sans distinction de sexe;
 - de respecter la législation en vigueur en matière de salaire minimum ou de conventions collectives dans le secteur de la construction, si applicables;

6. Réception des foyers

Les foyers doivent être disponibles et réceptionnés sur les sites mentionnés par lot.

D. DISPOSITIONS FINANCIERES

Les factures du Fournisseur seront adressées à « OSDRM - 2^{ème} étage porte droite Immeuble APPELAnkorondrano Antananarivo 101 », en indiquant de façon séparée le montant des impôts, taxes, droites et autres redevances.

1. Montant du marché

Pour lesdits travaux que l'Entrepreneur exécutera en vertu du présent Contrat, le Commanditaire paiera le montant total Hors Taxes de :(MGA.....).
Le montant des taxes correspondantes et qui seront supportée par l'Etat Malagasy est de

Les prix sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché par l'Entrepreneur. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

2. Modalités de paiement

Le paiement des travaux, objet du marché, se fera selon les modalités suivantes :

- 30% à la signature du contrat
- 70% à la livraison sur présentation de la facture et du Bon de Livraison

3. *Modifications*

Pour faire face à des nouvelles situations rencontrées au cours de l'exécution des travaux, le Commanditaire se réserve le droit de modifier le volume des travaux à concurrence de 10 pour cent du montant du contrat issu de l'Appel d'Offres sans que l'Entrepreneur n'ait à revendiquer quoi que ce soit ou se départir de ses obligations. Les paiements supplémentaires ne porteront que sur les travaux préalablement approuvés par le Commanditaire, effectués par l'Entrepreneur et contrôlés par le Commanditaire, sur la base des prix unitaires de soumission ou sur celle de prix préalablement négociés avec le Commanditaire. Ce dernier peut alors accepter, si nécessaire, une prolongation de la durée du contrat.

4. *Délai de paiement*

- 4.1. Le paiement de tout ou partie de chaque décompte devra intervenir dans un délai de **un (01) mois** suivant la présentation par l'Entrepreneur de la facture dûment approuvée par OSDRM ou son représentant.

E. CONTESTATIONS ET RESILIATION

1. *Résiliation*

- 1.1. Le contrat est résilié de plein droit et sans indemnité dans les éventualités décrites ci-après :
- en cas de décès ou d'incapacité civile de l'Entrepreneur ;
 - en cas de faillite ou liquidation judiciaire de l'Entrepreneur ;
- 1.2. La mise en demeure et la résiliation peuvent être remises valablement soit à l'adresse de domiciliation de l'Entrepreneur sur site, soit à son siège. En cas de refus, la mise en demeure ou la résiliation se fera par voie d'huissier.

2. *Contestations - arbitrage*

- 2.1. Si au cours de l'exécution des travaux, un différend survient entre le Commanditaire et l'Entrepreneur, celui-ci soumet au Commanditaire un mémoire où il indique les motifs de désaccord et éventuellement le montant de ses réclamations, ainsi que toutes les pièces justificatives indispensables à l'instruction du dossier.
- 2.2. Si aucune solution n'est trouvée à ce niveau, le Commanditaire et l'Entrepreneur s'efforceront de trouver un règlement à l'amiable. En cas d'insuccès, le conflit sera soumis à l'arbitrage du tribunal compétent d'Antananarivo.

F. COMMUNICATIONS

Toutes les communications destinées au Commanditaire et à l'Entrepreneur seront dirigées aux adresses ci-après:

Pour Adresse : Immeuble APPEL 2^{ème} Etage
porte droite Lot II L III ED – Ankorondrano
Antananarivo 101, Madagascar
Mobile: + 261 032 05 823 01

G. CESSIONS

L'Entrepreneur n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent contrat, en totalité ou en partie, sans l'accord préalable du Commanditaire.

La cession de créances, existantes ou futures, découlant du présent Contrat ne requiert pas l'accord du Commanditaire.

H. SOUS-TRAITANCE

L'Entrepreneur ne pourra passer des contrats de sous-traitance avec des spécialistes et entreprises qualifiées qu'avec l'approbation écrite préalable du Commanditaire ; laquelle requiert d'être coordonnée avec le Projet Madagascar Innovation Leverage for Climate Adaptation (MILCA), VITOL FONDATION, OSDRM. Dans tous les cas, l'Entrepreneur sera responsable des prestations rendues par le sous-traitant.

I. RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

Tous les différends découlant du présent Contrat devraient être réglés à l'amiable entre les parties contractantes.

À défaut d'un règlement à l'amiable, les différends seront soumis auprès de la juridiction compétente de la République de Madagascar.

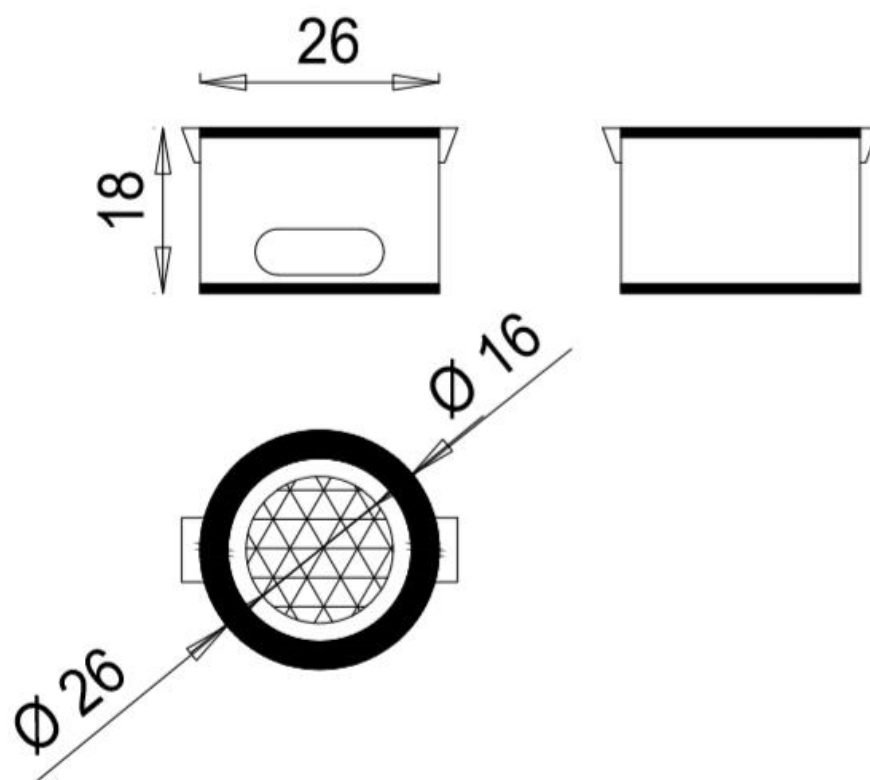
Fait à Antananarivo, le En QUATRE (04) exemplaires

Le Commanditaire	L'Entrepreneur
Organisation de Soutien pour le Développement Rural à Madagascar (OSDRM)	Nom:
Représenté par Gregoire IMBERTY Fonction: CEO AKF Madagascar	Fonction:
Signature:	Signature:
Date:	Date:
Nom, fonction et signature du représentant du Commanditaire	Nom, fonction et signature du représentant de l'Entreprise

D. PLANS TECHNIQUES ET SCHEMA

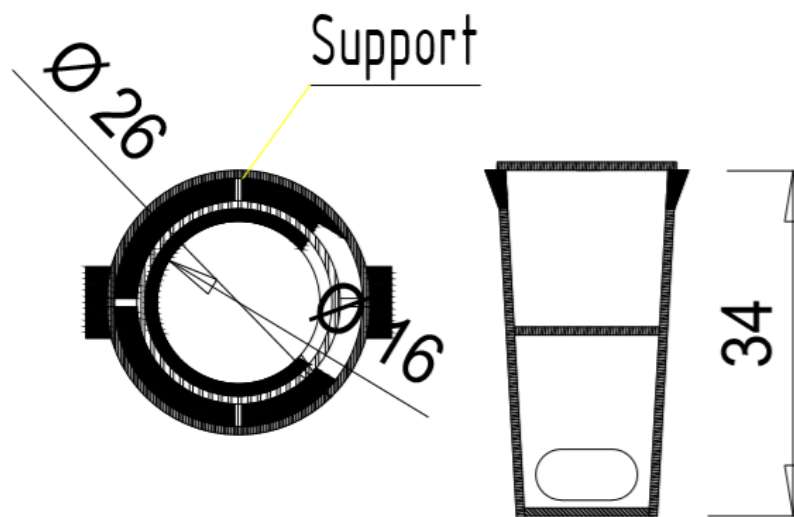
Lot 1-2-3

Fatana charbon



Lot 4-5-6

Fatana kitay



Fatana Taimbakona/Balle de riz

